

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'ISERE

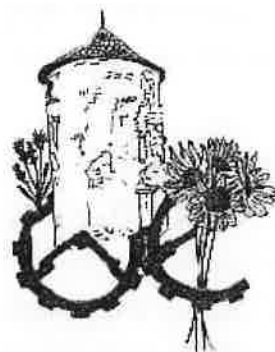
ARRONDISSEMENT DE
VIENNE

Tél. 04 74 54 42 07

mairie-lemottier@wanadoo.fr

www.lemottier.fr

COMMUNE DE LE MOTTIER



CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 27 février 2025 - 20h15 Procès-verbal

Date de convocation du conseil municipal : 21 février 2025

Lieu de la réunion : Salle du conseil – Mairie de Le Mottier

Membres du Conseil	Membres Présents	Membres absents ou Excusés	A donné pouvoir à
RIVARD Isabelle	X		
REYNAUD Françoise	X		
MOYROUD Nicolas	X		
GINET Véronique	X		
PRUDHOMME Julien	X		
BARBIER Sébastien	X		
DARBIGNAC Jean-Philippe	X		
ROUVIERE Yannick	X		
DURAND Anthony		X	
ALBERT Céline	X		
CHANVILLARD Karine	X		
ALBERT Etienne	X		MOYROUD Nicolas
DAAS-DINCULESCU Marie-Laure			RIVARD Isabelle
BOURY Anne-Lise			REYNAUD Françoise

Secrétaire de séance : GINET Véronique

Le quorum étant atteint,
La séance est déclarée ouverte à 20h15.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 Janvier 2025
- Point Trésorerie
- Débat d'orientation budgétaire pour 2025
Premiers échanges préparatoires pour B.P. 2025
- Délibérations :
 1. Pour le maintien ou la révision du loyer du local de « La boucherie et son fournil » à partir du 1^{er} avril 2025.
 2. Pour autoriser Mme le Maire à signer tous actes et documents dans le cadre de l'achat de terrain pour le chemin de Bellignières.
 3. Pour autoriser Mme le Maire à signer la convention entre le SDIS 38 et la commune pour la garde d'enfants des sapeurs-pompiers volontaires pendant le temps périscolaire lors des interventions.
 4. Pour autoriser Mme le Maire à signer la convention entre Bièvre Isère Communauté et la commune sur le volet archives de la mairie dans le cadre de la mutualisation.
- Mouvement de personnel
- Travail des commissions
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 Janvier 2025

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 Janvier 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Point Trésorerie

Disponible au 27 Février 2025 : 166 417,86 €

Débat d'orientation budgétaire pour 2025 : Echanges préparatoires pour B.P. 2025

Les comptes comptables 2024 ne sont pas encore validés par la Trésorerie.

Présentation à l'assemblée des résultats des Budgets Fonctionnement et Investissement 2024 :

- Budget Fonctionnement 2024

En Dépenses : Prévisions 717 100€ Réalisés 549 828,62€

En Recettes : Prévisions 717 100€ Réalisés 687 400,31€

Soit un Excédent de Fonctionnement de 137 571,69€ + 90 000€ (report 2023) = 227 571,69€

- Budget Investissement 2024

En Dépenses : Prévisions 922 717,55€ Réalisés 610 368,49€

En Recettes : Prévisions 922 717,55€ Réalisés 225 236,56€

Soit un Déficit d'Investissement de - 385 131,93€

- Le Budget Fonctionnement 2025 sera présenté au prochain conseil municipal.
- Concernant le Budget Investissement 2025, quelques projets sont évoqués :
 - Création d'un chemin piétonnier sur la « Route du Liers RD71d » entre le Groupe Scolaire et le début du « Chemin du Cimetière »
 - Rénovation énergétique de deux appartements communaux
 - Clôturer le terrain à proximité du Groupe Scolaire
 - Plantation d'arbres sur terrain à proximité du Groupe Scolaire
 - Création d'une plateforme pour le compostage
 - Toilettes sèches sur le site de Bocsozel

Le Budget Primitif 2025 sera voté courant mars.

Délibérations

1. Pour le maintien ou la révision du loyer du local de « La boucherie et son fournil » à partir du 1^{er} avril 2025.

Il est proposé au conseil municipal de maintenir le loyer mensuel du local de « La boucherie et son fournil » à 900€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Décide de ne pas appliquer la révision du loyer afin de pérenniser au sein de la commune le commerce « La Boucherie et son fournil »,
- Maintient le loyer mensuel de la « Boucherie et son fournil » à 900 € du 1^{er} avril 2025 jusqu'au 31 mars 2028,
- et Autorise Mme Le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier.

2. Pour autoriser Mme le Maire à signer tous actes et documents dans le cadre de l'achat de terrain pour le chemin de Bellignières.

La société Polygone GE a effectué le bornage d'une partie du « Chemin de Bellignières » afin de rendre « la portion de chemin appartenant à un privé » en voie communale.

Au terme de ce bornage, les propriétaires de cette partie du « Chemin de Bellignières », en bordure de leur propriété, ont convenu de la céder à la commune en vue de la régularisation de la voirie du « Chemin de Bellignières ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Valide, suite au bornage, l'achat d'une partie du « Chemin de Bellignières » appartenant à un privé afin de rendre cette portion de chemin en voie communale,
- Accepte que la commune s'acquitte du prix convenu pour cette transaction soit l'euro symbolique,
- et Autorise Mme Le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier.

3. Pour autoriser Mme le Maire à signer la convention entre le SDIS 38 et la commune pour la garde d'enfants des sapeurs-pompiers volontaires pendant le temps périscolaire lors des interventions.

Cette convention est établie dans le cadre d'un projet d'accueil périscolaire des enfants de sapeurs-pompiers volontaires durant des interventions.

La commune s'engage à accueillir, sans demande préalable, les enfants des sapeurs-pompiers volontaires afin de faciliter leur disponibilité pour assurer les interventions.

Cet accueil peut se faire au restaurant scolaire et à l'accueil périscolaire pendant les heures d'accueil des enfants, mentionnées sur le dossier d'inscription, rempli obligatoirement en début d'année scolaire. La commune s'engage à prendre en charge tous les frais liés à l'accueil des enfants et à la restauration.

Le chef de corps de Sapeurs-Pompiers devra fournir à la commune la liste des enfants potentiellement concernés à chaque rentrée scolaire et en cours d'année si des besoins survenaient.

La convention prend effet à compter de sa signature.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve les termes de la convention,
- Autorise Mme Le Maire à signer la convention entre le SDIS et la commune pour l'accueil des enfants de Sapeurs-Pompiers volontaires pendant le temps périscolaire lors des interventions,
- Accepte de prendre en charge tous les frais liés à l'accueil des enfants et à la restauration,
- et Autorise Mme Le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier.

4. Pour autoriser Mme le Maire à signer la convention entre Bièvre Isère Communauté et la commune sur le volet archives de la mairie dans le cadre de la mutualisation.

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée que la collectivité est propriétaire de ses archives et qu'elle en assure elle-même la conservation et la mise en valeur sous le contrôle scientifique et technique de l'Etat et conformément à la législation applicable en la matière.

Elle fait part à l'assemblée que Bièvre Isère Communauté propose aux communes membres intéressées une aide en matière d'archivage par une mise à disposition de l'archiviste intercommunal.

La convention :

- A une durée de validité de quatre ans à compter de la date de la délibération d'adhésion au service Archives.
- Fixe un tarif journalier d'intervention de l'archiviste à 260 €.
- Prévoit de faire intervenir l'archiviste pour un diagnostic des archives

Vu le diagnostic réalisé le 7 février 2025, l'archiviste prévoit trois jours d'intervention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve les termes de la convention,
- Autorise Mme Le Maire à signer la convention et tout acte et documents relatifs à ce dossier et faire appel en cas de besoin à l'archiviste intercommunal,
- Accepte de régler la somme de 780€ pour trois jours d'intervention et d'inscrire les crédits correspondant au budget de la commune.

Mouvement de personnel

- Un agent au poste de secrétaire est en arrêt maladie.

Cette agente n'est actuellement pas remplacée. La commune a décidé de prendre un prestataire afin de pallier aux tâches effectuées à ce poste.

- Un agent au poste de secrétaire quittera la collectivité début avril 2025.

Une nouvelle agente a été recrutée et prendra ses fonctions courant mars.

Travail des commissions

Commission Fleurissement : Commande de végétaux en cours pour le Site de Bocsozel.

Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 21h50.

	Signatures
Le Maire	
Le secrétaire de séance	